

Candidatures à l'IUT des Pays de l'Adour

Formation par Alternance

Cette rubrique fournit les renseignements utiles à ceux qui souhaitent intégrer l'IUT des Pays de l'Adour en formation par alternance.

Candidature à un BUT par Alternance

Comme pour la formation initiale, les candidatures se font de mi-janvier à début mars sur le portail national des admissions dans l'enseignement supérieur [PARCOURSUP](#)

Les conditions d'accès et les pré-requis nécessaires sont identiques à la formation initiale et accessibles via l'onglet "ADMISSION" de chacun des BUT dispensés à l'IUT des Pays de l'Adour :

- * BUT génie biologique - Parcours sciences de l'aliment et biotechnologie
- * BUT métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques
- * BUT réseaux et télécommunications
- * BUT science et génie des matériaux
- * BUT science des données

Pour les BUT par Alternance dispensés à l'IUT des Pays de l'Adour, la 1^{ère} année se déroule exactement de la même façon qu'en formation initiale, quelle que soit la spécialité choisie.

L'alternance s'effectue ensuite à partir de la 2^{ème} année dans une entreprise partenaire par le biais d'un **contrat d'apprentissage** ou d'un **contrat de professionnalisation**.

« *L'organisation de cette alternance diffère selon la spécialité choisie, n'hésitez pas à consulter les pages spécifiques à chaque BUT ci-dessus pour de plus amples informations.*

Candidature à une Licence Professionnelle par Alternance

Pour intégrer une Licence Professionnelle à l'IUT des Pays de l'Adour par alternance, il faut remplir 2 conditions :

- 1 . A partir de mi février, télécharger un dossier de candidature classique sur la plateforme de candidature [CANDIUP](#) pour la Licence Professionnelle choisie, **en précisant bien que vous souhaitez suivre la formation en alternance**. Votre dossier sera examiné par une commission de sélection, qui donnera un avis sur votre candidature.

2. Trouver une entreprise partenaire qui vous accueille en **contrat de professionnalisation** ou en **contrat d'apprentissage**.


« **Pour tout savoir sur le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage, n'hésitez pas à consulter la page "Alternance".**

Consultez également les pages spécifiques à chacune des licences professionnelles dispensées à l'IUT des Pays de l'Adour pour connaître les personnes à contacter, les conditions d'accès et les pré-requis nécessaires :

- * Licence pro métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
 - * **Froid et conditionnement d'air (FCA)**

- * Licence pro métiers du bois
 - * **Construction, valorisation du bois et des composites à base de bois**
 - * **Mobilisation de la récolte de bois et commercialisation**

- * Licence pro métiers du design
 - * **Design et éco-conception, produits et packaging**

« **Les candidats à une licence professionnelle ayant interrompu leurs études depuis plus de 2 ans, salarié ou demandeur d'emploi doivent en plus contacter le  service de la Formation Continue**

Candidats étrangers (hors UE)

Procédures identiques à la **Formation Initiale**.